

UNIVERSITÉ DE  
VERSAILLES  
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



université PARIS-SACLAY

## VOUS ÊTES LYCÉEN ET VOUS PRÉPAREZ VOS CHOIX D'ORIENTATION

Formulez vos vœux avant le 13 mars 2018 à 18h !

« Parcoursup » la nouvelle plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur, remplace la procédure « APB ». Elle est accessible depuis le 15 janvier 2018.

### PARCOURSUP

---

Vous trouverez des informations précises et actualisées sur les formations, leurs contenus, l'organisation des enseignements, les taux de réussite, les débouchés et les capacités d'accueil des différentes formations.

La plateforme propose aussi les dates des journées portes ouvertes ou des journées ou semaines d'immersion et un contact pour pouvoir échanger avec un responsable pédagogique.

**La plateforme précise également les attendus de chaque formation permettant de faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation.** Ces attendus, qui s'appuieront sur un cadre national, correspondent aux connaissances et aux compétences qui vous sont nécessaires pour réussir dans l'enseignement supérieur. **Ils prennent en compte les résultats scolaires mais aussi le projet ou encore la motivation.**

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

## Calendrier spécifique à la classe de terminale en 2018

---

### **Phase des vœux : janvier–mars 2018**

Tout au long du deuxième trimestre : les élèves poursuivent leur réflexion accompagnée par les deux professeurs principaux.

- » **15 janvier 2018** : ouverture et découverte de la nouvelle plateforme. Des tutoriels expliquent son fonctionnement ainsi que la procédure.
- » **22 janvier - 13 mars inclus** : saisie des vœux sur la plateforme.
- » **14 mars - 31 mars inclus** : renseignement des fiches Avenir par les professeurs. Conseils de classe avec examen des vœux des lycéens ; le chef d'établissement émet via la plateforme un avis pour chaque vœu et transmet la fiche Avenir aux différents établissements d'enseignement supérieur.

### **Phase de réception et d'acceptation des propositions : avril-juin 2018**

- » **À partir du 4 avril** : Analyse des dossiers par les établissements d'enseignement supérieur.
- » **Fin mai** : Réponses aux vœux envoyées au fur et à mesure par les établissements (aucune réponse ne sera envoyée par les établissements pendant les épreuves écrites du bac)

### **Procédures complémentaires : juin-septembre 2018**

- » **Si vous n'avez pas d'affectation à la fin des épreuves écrites du baccalauréat** : ouverture d'une procédure complémentaire afin de faire de nouveaux vœux sur des formations qui ont encore des places vacantes
- » **Si vous n'avez pas d'affectation après les résultats du baccalauréat** : une commission pilotée par le recteur se réunit afin d'entamer une nouvelle réflexion devant déboucher sur une proposition d'affectation la plus proche possible de vos vœux d'origine (il peut s'agir d'une formation différente mais dans le même domaine).
- » **21 septembre** : fin de l'affectation, inscription administrative et pédagogique.

## Espaces dédiés aux élèves de terminale proposés par l'Onisep

- » [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) : échanger par tchat, courriel ou téléphone avec des conseillers et des étudiants ambassadeurs sur votre projet d'avenir.
- » [www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr) : s'informer sur les formations.